RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ MONTPELLIER II

DIPLÔME DE DOCTEUR

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif aux études de troisième cycle

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 29 avril 2002 une thèse portant sur le sujet suivant :

Modélisation des écoulements dans les réservoirs fracturés, développement d'un modèle multi-continua (problèmes direct et inverse) et application au site du CEA/Cadarache,

devant un jury présidé par GHISLAIN DE MARSILY, Professeur d'Université et composé de JESUS CARRERA, Professeur, MICHEL CUER, Professeur d'Université, PHILIPPE GOUZE, Chargé de Recherche CNRS, ROLAND GUERIN, RIAD HASSANI, Maître de Conférence, GUY VASSEUR, Directeur de Recherche CNRS

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé avec la mention très honorable

le DIPLÔME DE DOCTEUR "SCIENCES DE L'EAU DANS L'ENVIRONNEMENT CONTINENTAL" Ecole Doctorale "SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'EAU"

est conféré à M. ALAIN CARTALADE

né le 8 novembre 1974 à PUSAN (COREE DU SUD) pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le titulaire

Le Président

ESTE MONTPELLER

Le Recleur d'Académie, Chancelier des universités

Fait à Montpellier, le 3 mai 2002

l hoi

William MAROIS

Jacques BONNAFI

N

MONTII 2745379

/2002200100081